Décision 12-DCC-36 du 19 mars 2012

relative à la concentration des groupes Réunica et Arpège

Posted on: 22 mai 2012 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Fusion
Partie notifiante	Groupe Réunica
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Arpège

Lire

le texte intégral de la décision
306.84 Ko